

Nouvelles Guide d'Action de Yokohama

Les pays et villes membres de la Plate-forme Africaine des Villes Propres (ACCP), Ministère de l'Environnement du Japon (MOEJ), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), la Ville de Yokohama, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) et les autres parties prenantes soutenant les objectifs de l'ACCP, à l'occasion de la quatrième Assemblée de l'ACCP tenue les 20 et 21 août 2025 avec le soutien de la Ville de Yokohama et du Gouvernement du Japon, hôte de la neuvième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 9),

Rappelant la [Déclaration de Maputo](#) adoptée lors de la réunion préparatoire à la création de l'ACCP en avril 2017, la [Déclaration de Rabat](#) adoptée lors de la première Assemblée générale de l'ACCP en juin 2018, les [Guide d'action de Yokohama](#) adoptées lors de la deuxième Assemblée générale de l'ACCP en août 2019, ainsi que les [Guide d'action de Tunis](#) adoptées lors de la troisième Assemblée de l'ACCP en juillet 2022,

Se félicitant de la progression régulière du nombre de membres de l'ACCP, passé de 42 pays et 109 villes lors de la troisième Assemblée de 2022 à 47 pays et 209 villes (au 3 juillet 2025), témoignant d'un engagement croissant à l'échelle du continent ;

Reconnaissant que la gestion des déchets en Afrique relève des cadres régionaux et internationaux établis, notamment des Objectifs de développement durable (ODD) et des conclusions officiellement entérinées des réunions ministérielles continentales, tout en demeurant freinée par les effets pervers de cadres de gouvernance fragiles et d'une faible priorité institutionnelle, par le développement et l'application limités de la législation, par l'insuffisance des budgets alloués aux infrastructures et aux services, par une capacité technique restreinte et par une participation publique inefficace ;

Prenant acte des opportunités générées par les efforts des pays et des villes membres de l'ACCP, en particulier pour prévenir la pollution et la dégradation de l'environnement, améliorer la santé publique, renforcer la résilience climatique, moderniser les infrastructures urbaines et les conditions de vie, et stimuler la croissance économique ;

Soulignant la nécessité de partenariats élargis entre gouvernements, société civile et secteur privé, en insistant sur l'inclusion du secteur informel tout au long du processus, de la planification à la mise en œuvre, ainsi que sur la collaboration avec les institutions financières pour mobiliser les investissements et instaurer un modèle de financement durable pour l'Afrique ;

Tenant compte des réalités propres à chaque partie prenante en matière de gestion des déchets et adaptant les efforts au contexte spécifique de chacune d'elles,

Réaffirmant l'impérieuse nécessité de poursuivre le renforcement de la plateforme et de ses activités, en consolidant l'appropriation par les pays et les villes membres, notamment par l'exploration de rôles de coordination qui leur seraient confiés,

Convient que les pays et les villes membres entreprendront les actions suivantes au cours des trois prochaines années, avec l'appui des parties prenantes de l'ACCP et d'autres partenaires, en vue de la cinquième Assemblée de l'ACCP qui devrait se tenir lors de la TICAD 10 en 2028 :

1. Renforcer le partage mutuel de connaissances et développer l'expertise locale

Promouvoir sans relâche l'apprentissage de ville à ville parmi les pays et les villes membres de l'ACCP en partageant savoir-faire, bonnes pratiques et enseignements tirés, et en organisant des occasions de renforcement des capacités techniques en matière de gestion des déchets.

2. Assurer une collecte et une gestion de données de qualité

Collecter et gérer en continu les données relatives à la gestion des déchets au moyen de la méthodologie de suivi de l'ODD 11.6.1 (p. ex. l'outil Waste Wise Cities), afin de suivre les progrès, contrôler les performances et repérer les lacunes en matière de politiques, d'exploitation et de financement grâce à l'analyse et à l'élaboration d'un inventaire national des données, permettant ainsi une prise de décision fondée sur des éléments probants.

3. Améliorer les services de collecte et de transport des déchets

Promouvoir une collecte et un transport efficaces des déchets pour améliorer la santé publique et les conditions de vie et éliminer le brûlage et le dépôt sauvage des déchets. Faciliter, en outre, le renforcement des capacités des prestataires de services pour une prestation optimale.

4. Faciliter la transition vers des installations de mise en décharge contrôlée

Promouvoir des technologies durables et abordables, telles que les traitements biologiques, y compris la mise en décharge semi-aérobique (p. ex. la méthode de Fukuoka), afin de passer du dépôt sauvage à une élimination finale contrôlée, et de faciliter la fermeture sécurisée et l'utilisation post-fermeture des sites, tout en réduisant les volumes de déchets mis en décharge et en minimisant les impacts environnementaux, notamment les émissions de gaz à effet de serre, grâce à un suivi adéquat.

5. Consolider les liens entre l'élaboration des politiques nationales et les cadres régionaux et mondiaux

Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de cadres politiques et réglementaires nationaux bien alignés sur les cadres régionaux et mondiaux, et faciliter leur application pratique et stratégique aux niveaux local et national.

6. Promouvoir la transition vers une économie circulaire

Promouvoir la réduction de la production de déchets, le tri à la source, la réutilisation et le recyclage afin d'accroître l'efficacité des ressources, en établissant des cadres réglementaires, en sensibilisant le public et en collaborant avec l'industrie pour faciliter la transition vers une économie circulaire.

7. Instaurer une gouvernance robuste pour une meilleure gestion des déchets et une politique fiscale durable

Renforcer les capacités institutionnelles des autorités pour qu'elles puissent assumer efficacement leurs responsabilités en matière de gestion des déchets. De plus, soutenir les efforts visant à obtenir le budget fiscal nécessaire pour assurer une gestion durable des déchets.

8. Favoriser la collaboration avec le secteur privé et le milieu universitaire

Faciliter la création de l'environnement porteur nécessaire pour attirer la participation du secteur privé et promouvoir le recyclage. De plus, recourant à des solutions éprouvées et adaptées aux réalités locales, et encourager l'engagement du milieu universitaire dans la recherche, l'appui aux politiques et le renforcement des capacités.

9. Stimuler l'investissement dans le secteur de la gestion des déchets en Afrique

Inciter les partenaires au développement et les institutions financières à mobiliser des investissements dans la gestion des déchets afin de produire des retombées concrètes sur la santé publique. Mobiliser le **Programme de formulation de projets** (à confirmer) pour soutenir le développement de projets de gestion des déchets et les investissements en infrastructures connexes, en phase avec les stratégies nationales, régionales et locales, ainsi qu'avec les ODD.